



Sommaire, mars 2022

Vie de l'Église.....	2
Offrandes à affectations spéciales	2
Prochaines rencontres.....	2
Actualités	2
Marche œcuménique pour le climat.....	2
Cheminement vers Pâques.....	3
Questionnaire citoyen	4
Robes pastorales et aubes.....	4
Église universelle	4
Formation.....	5
Tutoriels vidéo à destination des pasteurs	5
Vie dans les paroisses et les secteurs.....	5
Vacance de poste	5
Suffragance.....	7
Vacance pastorale dans un secteur ou une paroisse	7
Informations administratives et financières	7
Dons et reçus fiscaux 2021.....	7
La fin des nouvelles chaudières au fioul ou au charbon à partir du 01/07/2022	8
Remboursement des frais de déplacement - barème kilométrique 2022	9
Revalorisation annuelle de l'indemnité de logement, à compter d'avril 2022.....	9
Statistiques paroissiales	9
Annonces.....	9
Bourses du Chapitre de Saint Thomas.....	9
Projet de la Sémis	10

Vous recevez cette newsletter car vous êtes engagés dans l'UEPAL.

Vie de l'Église

Offrandes à affectations spéciales

Calendrier 2022

Janvier	Épiphanie	Vocation
6 mars	Invocavit	Projets École du dimanche
15 mai	Cantate	Projets Jeunesse
2 octobre	Moissons	Stift
30 octobre	Réformation	Église universelle / Soutien aux églises disséminées (GAW)
24 ou 25 décembre	Noël	Sémis

Prochaines rencontres

Le rappel des temps forts de la vie de l'Église est une invitation à porter ces rencontres dans votre prière d'intercession.

- 13-14 mars **Pastorale réformée** au Centre chrétien Le Torrent à Storckensohn
- 1 avril **Réunion des présidents de consistoires luthériens** à Schweighouse sur Moder Thème principal : les relations avec les musulmans
- 30 mai **Pastorale générale** au Zornhoff à Monswiller :
« Nouveaux visages du ministère en Eglise »
- 2-3 juillet **Consistoire supérieur de l'EPCAAL, Synode de l'EPRAL, Assemblée de l'Union**
à Oberbronn
Thématique : **l'Église universelle**. Les relations missionnaires, œcuméniques, solidaires et internationales : quelle différence ? Introduction théologique, ateliers, table ronde.
Présentation du programme de l'Assemblée mondiale du COE.
Reconnaissance des ministres particuliers de l'Union le 3 juillet à 15h en l'église de Haguenau
- 8 octobre **Assemblée générale de l'Entraide et solidarité protestantes**

Actualités

Marche œcuménique pour le climat

Ce samedi 12 mars L'UEPAL et le Diocèse de Strasbourg rejoindront le "cortège des convictions" pour marcher ensemble pour le climat et la justice sociale. Le rendez-vous fixé à 13h45 place Kléber à Strasbourg (devant la porte de l'Aubette, 31 place Kléber). D'autres cortèges partiront de Colmar, Guebwiller, Mulhouse ou encore Saint-Louis.
Merci de partager l'information au plus grand nombre.

[Retrouvez les informations générales sur la manifestation](#)

[Informations sur la participation des protestants dans le cortège de conviction](#)

Cheminement vers Pâques

Parenthèses de Carême

Pour la 3^e année consécutive, une équipe de pasteurs propose chaque mercredi durant le temps du Carême : une méditation vidéo, de la musique pour se poser, une prière, un cantique pour chanter et une proposition pour s'impliquer.

Chacun-e a la possibilité de s'offrir un moment spirituel hebdomadaire autour des 7 péchés capitaux en s'abonnant à la lettre de propositions spirituelles de l'UEPAL. Vous êtes déjà plus de 950 inscrits et nous nous en réjouissons.

Une façon de prendre du temps pour soi pendant ce temps de Carême

[Lien d'inscription pour les recevoir par courriel chaque mercredi](#)

Retrouvez également les Parenthèses de Carême sur le site de l'UEPAL :

<https://www.uepal.fr/parentheses-de-careme-2022/>

Ressources pour préparer Pâques

L'UEPAL et l'Église protestante unie de France mettent à disposition des ressources spirituelles pour préparer la semaine sainte et le dimanche de Pâques 2022. Vous y trouverez de nombreux liens renvoyant vers des notes bibliques, des aides à la prédication ou encore des prédications classées par dates (jeudi saint, vendredi saint, etc..) pour préparer vos messages.

Également en lien avec ces lectures, ou plus largement, la thématique de Pâques le Point KT propose des formes de célébrations et animations en tout genre et pour tous les âges. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site dédié aux [acteurs de l'UEPAL](#) pour y trouver de nouvelles ressources.

[Téléchargez le fichier de ressources](#)

Célébration œcuménique

L'UEPAL et le Diocèse de Strasbourg se préparent à la célébration œcuménique du Vendredi saint.

Celle-ci sera retransmise sur France 3 Alsace le vendredi 15 avril à 9h45.

Cette année, la célébration sera co-officiée par la pasteur Claire-Lise Oltz-Meyer et le père Thomas Brunagel.

Aide à l'Ukraine

Appel à la prière

Retrouvez le message de l'UEPAL et une prière en ligne : <https://www.uepal.fr/priere-paix-ukraine/> Vous trouverez également les vendredis une prière que nous partagerons sur les réseaux sociaux de l'UEPAL.

Appel aux dons

Bouleversés par la guerre en Ukraine, nombreuses sont les personnes à se demander comment aider la population de ce pays en détresse. Parce que l'aide financière permet davantage de rencontrer les besoins variés des aidants locaux, l'UEPAL s'associe aux projets d'aides très précis du Gustav Adolf Werk (GAW) de Leipzig et lance un appel aux dons via la plateforme en ligne.

Il s'agit de soutenir les paroisses locales dans leurs programmes d'aide aux populations en finançant entre autres l'achat d'un véhicule de transport acheminant de l'aide ; la récolte de nourriture et d'articles de première nécessité ; l'hébergement des réfugiés, etc...

N'hésitez pas à communiquer le lien aux paroissien-ne-s et aux personnes qui souhaitent apporter leur contribution. Les fonds seront reversés au GAW et donneront lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

Il y a également la possibilité d'envoyer un chèque libellé à l'ordre du Fonds ESP Mission, 1b quai St Thomas BP 80022 67081 Strasbourg cedex, en précisant « Ukraine » ou de faire un don à leur paroisse qui transmettra, en précisant « Ukraine ».

[Retrouvez le détail des actions menées sur place](#)
[Lien direct vers la plateforme de dons en ligne](#)

Questionnaire citoyen

L'enquête citoyenne se poursuit avec déjà près de 400 participations ! Merci de bien en faire l'annonce aux paroissiens lors du culte du 13 mars. Un QR code a été généré pour faciliter l'accès du questionnaire par smartphone. Vous pouvez l'insérer dans vos supports d'annonces au culte. Une version papier est accessible à la page 17 du Nouveau Messenger ; elle peut être envoyée directement par courrier postal au Quai. La consultation citoyenne se clôturera le 16 mars prochain.



[Accédez au questionnaire](#) [Téléchargez le QR code](#)

Contact : service communication de l'UEPAL, mail : communication@uepal.fr

Robes pastorales et aubes

La sacristie de votre paroisse conserve depuis des années une ou plusieurs robes ou aubes qui s'ennuient au fond d'un placard. Vous avez pris, ou vous prendrez sous peu votre retraite, vous avez passé le moment de nostalgie, ou vous êtes résolu.e à envisager l'avenir autrement : que faites-vous de votre robe ou de votre aube, et peut-être même des deux ?

Le service de l'Accompagnement des vocations et de la formation initiale des pasteurs vous propose de leur donner une seconde vie, et ce faisant de transmettre quelque chose de votre ministère. Désormais, une armoire au Quai Saint Thomas vous permet de faire le don de votre robe pastorale, de votre aube, au bénéfice des jeunes pasteur.e.s qui seraient en demande. Merci de votre contribution à ce vestiaire.

Contact : Bettina Schaller, formation-initiale@uepal.fr, 03 88 25 90 75.

Église universelle

Visite du pasteur Pierre Adama Faye

Le pasteur Pierre Adama FAYE, président de l'Église luthérienne du Sénégal et membre du conseil exécutif de la Cevaa - communion d'Églises en Mission, sera de nouveau présent en Alsace-Moselle au mois d'avril. Si vous souhaitez donner corps à l'Église universelle en le rencontrant, il sera disposé à vous rencontrer le mercredi 13 avril et le jeudi 14 avril en fin d'après-midi/soirée.

Contact : Service mission, mission@uepal.fr, tel : 03 88 25 9030



Formation

Tutoriels vidéo à destination des pasteurs

Le service communication de l'UEPAL propose des tutoriels vidéo à destination des ministres qui ont opté pour le Pack office pour les aider à le prendre en main. La première vidéo de cette série vous montre comment installer Office 365. Ces vidéos seront à retrouver sur la chaîne Youtube de l'UEPAL.

Pour toute question ou demande de précision, merci de vous adresser au service communication : communication@uepal.fr

[Accédez au lien du tutoriel d'installation Office](#)



Vie dans les paroisses et les secteurs

Mesures sanitaires Les mesures sanitaires évoluent. Certaines règles se sont assouplies concernant le port du masque. Il n'est plus obligatoire dans les lieux exigeant un pass vaccinal (concerts, musées, cinémas, restaurants ...). Il reste cependant obligatoire au travail, dans les magasins, les administrations, les services publics et les transports jusqu'au 14 mars où il ne sera obligatoire que dans les transports et les établissements de santé.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Les mesures sanitaires actualisées sont publiées sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL : <http://acteurs.uepal.fr/>

Vous y trouvez les informations utiles pour les cultes, location de salle, travail jeunesse et ensembles musicaux. Elles sont mises à jour au fur et à mesure.

Vacance de poste

Déclarations de vacances de postes

Ministères en paroisse ou sectoriels

Inspection Alsace-Bossue - Moselle

- Secteur St-Avold - Creutzwald

Inspection de Bouxwiller

- Consistoire de Bouxwiller (Imbsheim-Hattmatt)

Inspection de Brumath

- Brumath (Krautwiller)
- Bischwiller

Inspection de Colmar

- Riquewihr, Dynamique consistoriale
- Sélestat, Dynamique consistoriale
- Consistoire d'Andolsheim, Secteur Algolsheim (Neuf-Brisach, Wolfgantzen), Andolsheim et Sundhoffen (Appenwihr)

- Consistoire d'Andolsheim, Secteur Jepsheim, Kunheim et Muntzenheim (Durrenentzen, Fortschwihr)

Inspection de Dorlisheim

- Erstein (Fegersheim, Lipsheim, Ohnheim)
- Westhoffen & Balbronn

Consistoire réformé de Bischwiller

- Colombages – Aumônerie Hôpital de Wissembourg (Seebach)

Consistoire réformé de Metz

- Moselle Sud
- Yutz

Consistoire réformé de Mulhouse

- Secteur Trois frontières (Huningue)
- Secteur Hardt et collines (Riedisheim-Rixheim)

Ministères spécialisés (pasteurs) ou particuliers (autres ministères)

- SPER : Aumônerie des Lycées de Colmar et environs
- AESMS : - Aumônerie d'établissement Pfastatt, Lutterbach et GHRMSA
- Aumônerie du Neuenberg (Ingwiller)
- Référent·e DéFi (Développement Financier et patrimonial), accompagnement de projets et recherche de fonds

Postes hors Bureau des Cultes :

- EPUdF : le communiqué des postes vacants au 1^{er} juillet 2022 est disponible sur le site de l'UEPAL
- ACO : Le Caire et Alexandrie
- DEFAP – CEEFE : Antilles (Guadeloupe et Martinique) ; Guyane (1/2 temps)

Candidatures

Les candidatures sont à adresser au président du Conseil de l'Union par l'intermédiaire du président de consistoire réformé ou de l'inspecteur·rice ecclésiastique concerné par le poste visé (ou du responsable de service pour l'AESMS). La déclaration de candidature est assortie d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation fondée sur le projet de paroisse/secteur/poste, ainsi que sur le cahier des charges ou la lettre de mission (documents disponibles à la Direction des Ressources Humaines sur simple demande).

Lorsque la décision du Conseil restreint est favorable, la candidature est transmise et l'ensemble de ces documents servent de base aux entretiens.

Contact : Josiane Acker, 03 88 25 90 08 - josiane.acker@uepal.fr

Suffragance

Rappel

La suffragance est pour les étudiant.e.s une belle occasion d'une formation « sur le tas » à l'une ou l'autre dimension du ministère pastoral. En retour, cette expérience de terrain nourrit à la fois leur réflexion théologique académique et leur cheminement personnel ; elle favorise l'éclaircissement de leur vocation ou, au contraire, leur permet sereinement de réaliser que le ministère pastoral n'est pas leur voie. Les étudiants sont parfois des débutants, qui tirent grand profit des accompagnements locaux et des échanges avec les paroissiens dont ils peuvent bénéficier. Ils sont alors mieux armés lorsque, ayant pris goût à cette première expérience, ils la renouvellent l'année suivante.

Une journée de formation préalable à leur suffragance d'été est organisée au mois de juin par le service de l'Accompagnement des vocations ; des journées sont également proposées dans le cadre d'une collaboration avec le service AESMS.

La situation financière des étudiants ne leur permet pas, sauf exception, d'être titulaires du permis de conduire et encore moins de posséder une voiture. L'actualité ne contribue pas à une amélioration de leur condition. Cette situation réduit bien évidemment les possibilités de répondre aux demandes consistoriales – mais aussi aux demandes des étudiants. C'est pourquoi le formulaire de demande inclut l'indication d'une solution d'appoint au niveau local, de manière à fournir à un étudiant éventuellement titulaire du permis de conduire, et dans la mesure du possible, un véhicule le temps de sa suffragance. Ceci permet alors de mieux satisfaire les uns et les autres.

Dans la perspective de l'été 2022, les présidents de consistoire sont invités dès maintenant à présenter leurs demandes de suffragance. Le formulaire est disponible sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL : <https://acteurs.uepal.fr/ressources/consistoires/suffragances>

La demande est à faire parvenir, avant fin mars, à Karima Manavella, assistante DRH : 03 88 25 90 10 ou karima.manavella@uepal.fr

Vacance pastorale dans un secteur ou une paroisse

Lorsqu'un secteur ou une paroisse connaît une vacance pastorale, il/elle contacte l'Inspecteur-riche ecclésiastique ou le-a Président-e du Consistoire réformé afin d'engager avec lui-elle la réflexion sur l'avenir, dans le cadre d'un projet de secteur ou d'un projet paroissial articulé avec le projet du secteur ou du Consistoire. À l'issue de ce travail, le dossier est transmis par la voie institutionnelle (Président-e de Consistoire, Inspecteur-riche ecclésiastique) au Conseil de l'Union en vue d'une déclaration de vacance (pour l'EPRAL : après validation du Conseil synodal).

Informations administratives et financières

Dons et reçus fiscaux 2021

La législation concernant les dons et les reçus fiscaux a évolué courant de l'année 2021, vous trouverez ci-dessous les principaux éléments qui pourront vous guider.

Majoration exceptionnelle de la réduction d'impôt sur le revenu pour les dons effectués aux cultes

Un projet de loi des finances rectificative pour 2021 a été adopté le 12 juillet 2021. L'article 18 prévoit la majoration exceptionnelle du taux de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons effectués au profit des associations culturelles. Le taux de réduction passe à 75 % à compter du 2 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022. Le modèle Cerfa des reçus fiscaux reste identique.

Pour 2021, il faudra veiller à établir 2 reçus fiscaux :

- Le premier pour les dons reçus entre le 1er janvier 2021 et le 1^{er} juin 2021 inclus
- Le deuxième pour les dons reçus du 2 juin 2021 au 31 décembre 2021

La date à prendre en compte est celle :

- Chèque : la date de l'émission
- Virement bancaire : la date figurant sur le relevé de compte

Nouvelles obligations déclaratives à compter du 1^{er} janvier 2022

La Loi n° 2021 - 1109 en vigueur depuis le 26 août 2021 a modifié les dispositions de l'article 222 bis au Code général des impôts. Il en résulte que les paroisses éditant des reçus fiscaux doivent déclarer annuellement - par voie électronique - à l'administration fiscale :

- Le nombre total des reçus fiscaux délivrés
- Le montant total des dons pour lesquels les reçus fiscaux ont été établis.

Cette obligation est applicable aux documents délivrés à partir du 1^{er} janvier 2021. La déclaration sera à transmettre dans les trois mois, et au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai 2022. Le modèle de cette déclaration est fixé par l'administration. Dès que nous en aurons connaissance, une information dans infos CP sera diffusée.

L'administration fiscale a mis en place les formulaires pour satisfaire à cette obligation déclarative :

- ✓ Pour les paroisses effectuant une déclaration d'impôt sur les sociétés, un cadre de déclaration des dons a été ajouté sur la déclaration ([Cerfa 2070-SD](#)). Les paroisses déclarant des revenus locatifs seront destinataires automatiquement du formulaire.

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

- ✓ Pour les paroisses n'effectuant pas de déclaration d'impôt sur les sociétés, elles devront compléter le formulaire [Cerfa 2070-SD](#)

L'article 18 de la même loi autorise l'administration fiscale à venir contrôler sur place la régularité de la délivrance des reçus fiscaux.

La fin des nouvelles chaudières au fioul ou au charbon à partir du 01/07/2022

Pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au fioul sera interdite à partir du 1^{er} juillet 2022, sauf en cas d'impossibilité d'usage d'autres sources d'énergie. Les appareils déjà installés pourront continuer d'être utilisés, entretenus et réparés, mais des aides financières allant jusqu'à 4 000 € sont prévues pour encourager leur remplacement. Un décret paru au Journal officiel le 6 janvier 2022 fixe ces nouvelles dispositions.

A retenir : tant qu'elle fonctionne tout va bien.

Mais son remplacement par une chaudière plus performante nécessite certes un gros investissement qui peut être amorti par les économies réalisées. Pour le remplacement du chaudière fioul il faudra respecter des critères d'émission CO2.

Toutefois, afin de tenir compte de situations spécifiques, une dérogation est possible :

- Lorsque les travaux nécessaires seraient techniquement impossibles ou contreviendraient à des dispositions réglementaires ou législatives relatives au droit des sols ou au droit de propriété,
- Lorsqu'il n'y a pas de réseau de chaleur ou de gaz naturel existants, et qu'aucun équipement compatible avec ce seuil ne peut être installé sans renforcement du réseau local d'électricité.

Ci-dessous lien du site [service public](#)

Remboursement des frais de déplacement - barème kilométrique 2022

A compter du 1^{er} juillet 2022, l'indemnité kilométrique est augmentée à **0,425 €/km**.

Pour rappel, les frais pour trajet au sein d'une même ville ne sont pas remboursables. Sont concernés Mulhouse, Metz, Strasbourg « petite couronne » (67000/67100/67200/67300)

Revalorisation annuelle de l'indemnité de logement, à compter d'avril 2022

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Agglomération de	+ 100 000 hab.	+ de 10 000 hab.	- de 10 000 hab.
Foyer sans enfant	630,98 €	630,98 €	630,98 €
Foyer avec 1 enfant à charge	788,60 €	788,60 €	788,60 €
Foyer avec 2 enfants à charge	946,68 €	899,33 €	852,01 €
Foyer avec 3/4 enfants à charge	1 104,10 €	1 048,89 €	1574,48 €
Foyer avec 5/6 enfants à charge	1 262,17 €	1 199,05 €	1 135,95 €

Statistiques paroissiales

Merci de compléter le formulaire des statistiques paroissiales. Comme chaque année ce document est à transmettre à Alla Burgun : alla.burgun@uepal.fr

Le formulaire est à télécharger sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL : [Formulaire statistiques paroissiales](#) : <https://acteurs.uepal.fr/ressources/paroisses/administration-de-la-paroisse>

Annonces

Bourses du Chapitre de Saint Thomas

Une seconde campagne

Le Chapitre de Saint-Thomas dispose encore de fonds à allouer à des étudiants protestants inscrits dans des facultés / lycées ou écoles publics post-bacs. Cette seconde campagne se déroule jusqu'au

11 avril et concerne particulièrement les étudiants protestants inscrits dans des facultés / lycées ou écoles publics post-bacs en dehors de Strasbourg et surtout dans les départements du Haut-Rhin et de la Moselle.

[Téléchargez le dossier de candidature en ligne](#)

Contact : Laurence Lazerus, mail : l.lazerus@fondation-saint-thomas.fr, tel : 03 88 25 90 20

Projet de la Sémis

La Sémis travaille à la réactualisation de son projet associatif. Un de ses axes de travail consiste à resserrer ses liens avec les paroisses de l'UEPAL. Les pasteurs ainsi que les conseillers presbytéraux sont invités à s'associer à cette réflexion en répondant à un sondage. Le questionnaire est à envoyer pour le 15 avril au plus tard à regine.kakouridis@semis.org

[Accédez directement au sondage](#)

Accédez au site de la Sémis sur www.semis.org